

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil Communautaire du 9 juillet 2020

Un fonds d'1 million d'euros pour soutenir les commerçants et artisans du cœur de ville

Le Conseil Communautaire du Grand Montauban a adopté le 9 juillet 2020 un dispositif de fonds de soutien aux commerçants et artisans du cœur de ville qui ont payé un lourd tribut à la crise du Covid-19.

La Ville de Montauban poursuit depuis plusieurs années un vaste projet de réhabilitation et requalification de son cœur de ville, notamment au travers du plan « Action Cœur de ville ».

Dans ce cadre, l'une des priorités est de favoriser un développement économique et commercial équilibré, passant notamment par le maintien d'un tissu diversifié de commerces en centre-ville.

Afin de répondre à cet enjeu essentiel dans un contexte économique en berne, le Conseil Communautaire a donc adopté le 9 juillet 2020 la création d'un fonds de subvention, abondé à hauteur d'1 million d'euros, pour soutenir les commerçants, artisans et professionnels installés dans le périmètre du cœur de ville de Montauban.

Pour en bénéficier, ces derniers devront notamment justifier d'une perte minimale de 50 % de leur chiffre d'affaires sur les mois de mars, avril et mai, par rapport à la même période de l'année précédente, d'un effectif de 0 à 1 salarié (équivalent temps plein) au moment de la demande, et être à jour de leurs obligations sociales et fiscales.

Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité à ce fonds de soutien, contactez le service Développement Economique du Grand Montauban au 05 63 00 47.

Une politique d'exonération sur le territoire du Grand Montauban jusqu'au 31/12/2020

Dans le même temps, pour palier les conséquences de la crise sanitaire sur de nombreuses activités économiques, le Grand Montauban met en œuvre des mesures d'accompagnement exceptionnelles, dont l'exonération temporaire des redevances d'occupation du domaine public et des loyers pour les secteurs les plus touchés.

Les jeunes entreprises hébergées à la pépinière d'entreprises du Grand Montauban figurent parmi les bénéficiaires de cette mesure d'exonération.



[Contact presse](#)

Ville de Montauban - Service communication

contactpresse@ville-montauban.fr

05 63 22 12 97